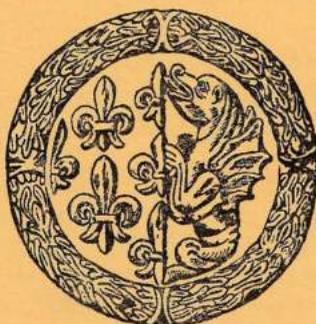


ISSN : 0242-8792

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE  
DES ANCIENS ÉLÈVES  
DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN  
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N° LV

74<sup>e</sup> ANNÉE

1 9 8 3

Date à retenir :

**Dimanche 16 octobre 1983**

Assemblée générale à 11 h

au Collège Henri IV, à Bergerac

Banquet à 13 h

« Caveau de la Vinée » - Prix 80 F

*sous la présidence de notre camarade Francis JAFFART.*



*Voulez-vous simplifier la tâche de vos camarades du bureau  
et continuer à recevoir le Bulletin de liaison ?*

Remplissez vite l'encart jaune **en entier**  
et retournez-le **sans retard** à Georges BRASSEM  
**avec votre cotisation.**



**ADRESSES UTILES :**

**Le Président :**

Docteur René ROUSSEAU, 28, rue Candillac, Bergerac.

**Le Secrétaire Général :** Jacques BILLAT « Rooy » - Le Bout des Ver-  
gnes Nord, Bergerac - Tél. (53) 27.12.95.

**Le Trésorier :**

Georges BRASSEM, BP 57 Bergerac

} C.C.P. Anciens Elèves  
Lycée Henri IV  
n° 367.52 Y Limoges

Adressez la correspondance au Secrétaire  
et informez-le de vos changements d'adresse.

Formulaire unique à garnir avec soin et à renvoyer avant le **5 octobre 1983**  
au Trésorier Georges **BRASSEM**, B.P. 57, 24103 **BERGERAC**

**I) IDENTIFICATION** (en CAPITALES S.V.P.).

NOM : ..... Prénom : .....

Profession exacte : .....

Promotion 19.....-19.....

Adresse précise (avec code postal) : .....

**II) PROCURATION** : Je donne pouvoir à mon camarade

M .....

(inscrire ici le nom d'un mandataire présent à l'A. G. ou laisser en blanc).  
pour me représenter à l'Assemblée Générale du dimanche **16 octobre 1983**.

A ....., le ..... 1983

Signature :

**III) INSCRIPTION AU BANQUET du 16 octobre 1983**

Veillez inscrire ..... personnes à **80 F** = ..... F

**IV) J'y ajoute ma COTISATION 1983-1984**

(dont 35 F pour le Bulletin) (1) et (2) = ..... **50 F**

TOTAL : ..... F

que je règle à l'adresse : Amicale Anciens Elèves du Collège de Bergerac

a) par chèque postal (3 volets) n° 367-52 Y Limoges ;

b) par chèque bancaire ;

c) je réglerai cette somme le jour du Banquet en rapportant ce **feuillelet garni** (obligatoirement).

**V) FACULTATIF mais RECOMMANDÉ :**

J'aimerais rencontrer notre camarade .....  
que j'ai perdu de vue. Veuillez insérer cette annonce dans le prochain bulletin.

(1) Les Souscripteurs Perpétuels ne paient qu'une cotisation libératoire de 150 F. mais ils sont tenus au paiement du Bulletin Annuel.

— Cotisation des Membres Honoraires : 20 F par an.

(2) Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office du service du Bulletin.

# ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN

---

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
BILLAT JACQUES

Bergerac, le 25 Septembre 1983

Mon cher camarade,

C'est encore moi qui prends le porte-voix pour vous rappeler la date de notre fête annuelle. Il s'agit du **dimanche 16 octobre**. Car nous avons un an de plus et notre secrétaire me réclame la lettre qui signifie cet anniversaire.

Nous serons présidés par un ancien élève qui honore notre association et notre ville toute entière. Il s'agit de Monsieur Francis Jaffart, Inspecteur de la Banque de France et Chef de mission de la Commission de Contrôle des Banques.

Comme d'habitude, nous nous réunirons pour notre Assemblée Générale au Collège Henri IV où nous nous retrouverons entre camarades pour échanger nos réflexions et manifester nos desiderata. Et puis, après le dépôt de gerbe au monument Augièras, nous nous dirigerons vers le lieu du banquet.

Si, comme je l'espère, vous désirez vous joindre à nous, faites-vous inscrire le plus tôt possible auprès de notre trésorier Georges Brassem.

LE PRÉSIDENT  
Docteur René ROUSSEAU

Nota. — Selon l'usage, en dehors de la perception habituelle des cotisations, il ne sera recueilli aucune collecte. Conformément au vœu de l'Assemblée Générale, les discours du banquet sont limités à trois : ceux de l'élève, du Président de l'Association et du Président de la fête annuelle.

Devant la difficulté de placer les convives, exception faite pour la table d'honneur, aucun couvert ne sera marqué à l'avance.

MEMBRES D'HONNEUR : M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. ÉMILE COUNORD (1842- 1927), M. MARCEL FLOURET, (1892- 1971) M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL - LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872- 1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922) M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ÉLIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION : MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. PAUL PETIT (1867-1941).

ANCIENS PRÉSIDENTS : M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1854-1926), M. ALBERT CLAVEILLE (1865-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1881-1966).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT : Mme. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE ADJOINT SÉRAPHINE MALGORN, MONSIEUR LE MAIRE MICHEL MANET, MADAME LA DIRECTRICE S. THERON ET M. LE PRINCIPAL ARCHAMBAULT DE VENÇAY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRÉSIDENT : D<sup>r</sup> RENÉ ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : ANDRÉ DELPÉRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : JACQUES BILLAT, TRÉSORIER : GEORGES BRASSEM, MESDAMES MARIE-HÉLÈNE BILLAT, COLETTE REULET : MESSIEURS RENÉ CALVÈS, CHARLES-ALBERT GHYSELS, MAXIME LACOMBE, RAYMOND LAVIGNE, PHILIPPE MANET, BERNARD MARTY, MICHEL ROUSSEAU, MICHEL SERRET, ALBERT VÉDRINES.

ADMINISTRATEUR HONORAIRE : JEAN BARTHE.

# LV<sup>e</sup> BULLETIN

## 1983

CONÇU ET RÉALISÉ PAR LES MEMBRES ET LES AMIS DE L'ASSOCIATION SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉDACTION ET LA MISE EN PAGES, ET IMPRIMÉ SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE TRILLAUD A BERGERAC



## SOMMAIRE

- 4 Situation financière
- 5 Assemblée générale
- 9 Discours de l'élève Valérie PERGOLA
- 11 Discours du D<sup>r</sup> René ROUSSEAU
- 14 Discours de M<sup>e</sup> Georges BRASSEM
- 19 Le Collège et l'Amicale en 1943
- 22 Réunion du Bureau de l'Amicale
- 23 Décès

## SITUATION FINANCIERE

### RECETTES

Disponible au 30/06/83 .....	6 699,92
123 cotisations à 15,00 F .....	1 845,00
133 bulletins à 35,00 F .....	4 655,00
2 cotisations perpétuelles à 150,00 F .....	300,00
Dons .....	165,00
Intérêts coupons CCF .....	5 593,00
Intérêts Caisses d'Epargne .....	197,68
Loyers du 01/08/82 au 31/07/83 .....	20 700,00
Remboursement droit au bail et ordures ménagères .....	737,00
68 banquets à 80,00 F .....	5 440,00
<b>TOTAL .....</b>	<b>46 332,60</b>

En caisse au 31/07/83

CCP .....	295,06
Caisse d'Epargne .....	5 976,81
CCF .....	3 103,09
<b>TOTAL .....</b>	<b>9 374,96</b>

### DEPENSES

Disponible au 30/06/83 .....	9 374,96
Impôts immeuble .....	2 506,00
Entretien caveau .....	300,00
Gerbes et couronnes .....	780,00
Assurances .....	1 017,10
Papeterie .....	718,72
Bulletins .....	6 314,53
Secrétariat .....	696,70
Droits garde-titres .....	217,20
Banquets .....	6 525,75
Vins - Champagne .....	2 548,00
Dons Collège et Lycée .....	2 000,00
Frais tenue de compte CCP .....	5,00
Achats obligations .....	5 000,00
Travaux immeuble .....	8 328,64
<b>TOTAL .....</b>	<b>46 332,60</b>

Au 31/12/83

Valeurs mobilières .....	48 237,00
Valeurs immobilières .....	130 000,00

# Assemblée générale du 24 octobre 1982

C'est à onze heures, dimanche 24 octobre, que les anciens élèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran ont tenu leur Assemblée Générale annuelle, dans la salle d'anglais du Collège Henri IV.

Etaient présents :

Barthe Jean - Billat André - Billat Jacques - Billat Marie-Hélène - Biraud René - Bonnal Jean-Paul - Brassem Camille - Brassem Georges - Brunet Colette - Calvès René - Camberou Jean-Claude - Chaigneau Pierre - Delmon Henri - Delpérier André - Despont Louis - Dubur Christian - Emon Emile - Forie Jean - Fumadelles Michel - Ghysels Charles-Albert - Good Jean - Lacombe Maxime - Lavigne Raymond - Leturgie Marc - Lusignan Pierre - Manet Philippe - Marty Bernard - Nouviale Roger - Ramadour Jean - Ripoché Lucien - Rousseau Michel - Rousseau René - Salomon Claire - Sarraute Georges - Schiltz Pierre - Terral Robert - Trillaud Jean - Vachia Jean - Védrines Albert - Veillet-Lavallée Jacques - Venencie Henri

S'étaient excusés et avaient délégué leurs pouvoirs :

Bost Gaston - Bost Jacques - Castanier Jean - Cazenave Jean - Charrier Jacques - Charropin Pierre - Chassagne Michel - Chevalier Pierre - Communeau Roland - Cousset Jean-Hugues - Delpla Jean - Desaguiller Auguste - Dubœucq Jacques - Dumolet Victor - Durand-Gasselín Rémi - Dussoutour Michel - Eliès Régis - Favereau Georges - Flamari-Noreau Germaine - Foucaud Jean - Gast Pierre - Gauthier Robert - Gérard Jean - Gérard-Jardel Jean - Gontier Roger - Goujon Albert - Gravier Jean-Paul - Heynard Jacques - Jacquet-Lagrèze Jean - Jaffart Francis - Jaffart Guy - Joyaux Jacques - Lafon Pierre - Lapaquellerie René - Lartigue Yves - Lathoumètie Jean - Lavigne Raymond - Lefebvre Jean-Victor - Lefebvre Jean - Loubière Robert - Lusignan Jean - Majou Guy - Malgat Jean - Marche Jacques - Marvier René - Mas Jean - Masset Robert - Matignon Jean-Louis - Mouroit Marcel - Narbonne Maurice - Paris Albert - Parsal Jean-Philippe - Picaud Jean - Ranoux Arsène - Régnaud Philippe - Régnier Christian - Royère Jean - Simounet Guy - Texier Lucien - Vaubal Jean-Pierre - Verpat Jean - Veunac Jean - Villadary Gaston - Villot Alain

Après les paroles de bienvenue du Président, le Docteur René Rousseau, l'Assemblée observe une minute de silence à la mémoire des camarades disparus. Le trésorier, M<sup>e</sup> Georges Brassem, dresse un rapport financier fort satisfaisant pour l'Amicale. Le secrétaire, avec, comme à l'accoutumée, l'aide efficace et complice de Jean Barthe, présente les mots d'excuse de quelques camarades particulièrement fidèles, mais empêchés pour diverses raisons d'être parmi nous ce jour-là.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement des mandats des trois membres sortants du bureau : Marie-Hélène Billat ; Michel Rousseau et Philippe Manet. Ils sont réélus à l'unanimité. Quant à Jean Barthe, il se voit conférer, à la demande et à la satisfaction générales, l'honorariat, pour avoir animé pendant de très longues années l'Amicale.

Une discussion s'établit sur les vœux exprimés par des camarades, et plus particulièrement pour que la fin du banquet n'entraîne pas une trop brutale séparation. Après le dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts du Collège Henri IV et la minute de recueillement, les participants se rendent au Lycée Maine de Biran où doit se dérouler le repas grâce à l'amabilité de Madame la Directrice qui a bien voulu nous accueillir. Quelques soixante dix membres de l'Amicale y participent et se réunissent, après l'apéritif, autour d'une table particulièrement bien garnie sous la présidence de M<sup>e</sup> Georges Brassem.

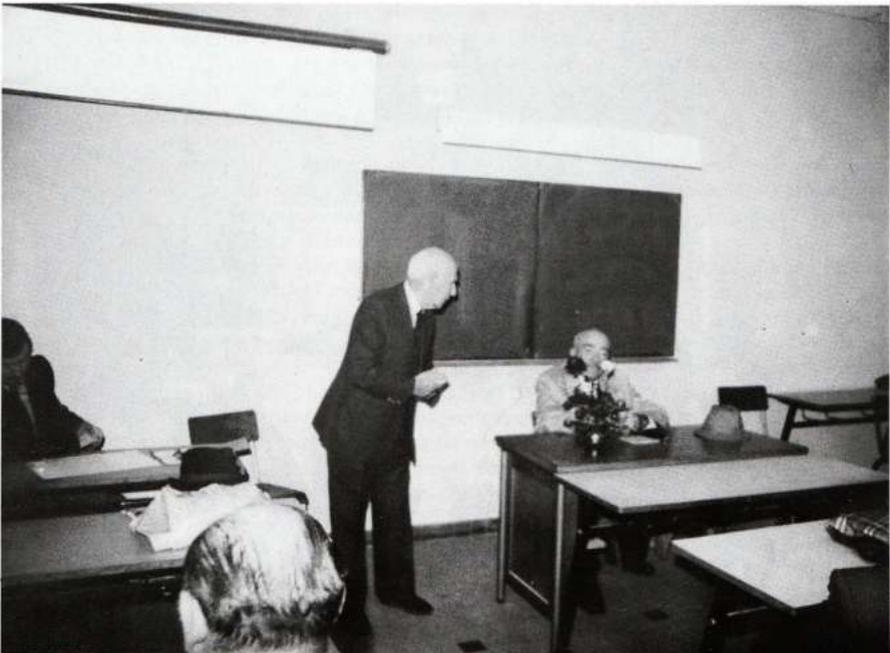
Les noms :

Arzac Jean-Marcel et Mme - Barthe Jean et Mme - Mme Becker Jacqueline - Billat André - Billat Jacques et Mme - Biraud René - Bourzac Charles et Mme - Brassem Camille - Brassem Georges et Mme - Calvès René - Camberou Jean-Claude et Mme - Chaigneau Pierre - Delmon Henri et Mme - Delpérier Alain - Delpérier André et Mme - Despont Louis et Mme - Dubur Christian - Eymery Pierre - Forie Jean - Fumadelles Michel - Ghysels Charles-Albert et Mme - Giraudel Philippe et Mme - Good Jean - Lacombe Maxime - Leturgie Marc et Mme - Lusignan Jean - Manet Philippe - Mlle Mérillier Jacqueline - Mérillier Raymond - Mermod Georges - Nouviale Roger - Ramadour Jean et Mme - Reulet Maurice et Mme - Ripoché Lucien - Rousseau Michel - Rousseau René - Mlle Salomon Claire - Sarrazac René - Sarraute Georges - Schiltz Pierre - Terral Robert - Trillaud Jean - Vachia Jean-Marcel - Védrines Albert - Veillet-Lavallée Jacques - Venencie Henri - Mlle Villard Catherine.

Le menu :

Potage chinois aux crabes et asperges - Brochette de fruits de mer flambée au whisky - Bête rousse Saint-Hubert - Poule de Numidie Joyeuse - Pommes sarladaises - Délice de l'escargot - Plateau de fromages - Tarte à la façon des Demoiselles Tatin - Café - Digestif - Champagne de l'Amicale.







## Discours de l'élève Valérie PERGOLA

Monsieur le Commissaire de la République,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes flattés et très honorés d'avoir été choisis pour représenter aujourd'hui les lycéens de Bergerac et plus particulièrement ceux des classes de terminales. Etant également d'anciens élèves d'Henri IV, nous sommes d'autant plus heureux de participer avec vous à cette réunion amicale. A cette occasion nous avons pensé qu'il serait bienvenu de rendre un hommage discret à un homme qui fit de remarquables efforts pour contribuer activement au développement de l'instruction publique en Dordogne et particulièrement à Bergerac. Notre ville a d'ailleurs su lui manifester sa reconnaissance puisqu'elle a donné son nom à l'une de ses rues dans laquelle se trouve justement le collège Henri IV.

Lorsque Joseph Lakanal, ancien professeur devenu théoricien de la pédagogie révolutionnaire, vient en Dordogne en 1793 en tant que représentant en mission, l'instruction publique et notamment primaire sont à peine organisées. Il n'y a qu'un nombre très restreint d'instituteurs. Presque tout reste à improviser dans ce domaine et les habitants par l'intermédiaire du cahier de doléances réclamaient des réformes. Bien qu'à peu près entièrement livré à ses seules ressources, Lakanal dispose de pouvoirs considérables et sait que l'instruction est un besoin et une nécessité pour tous car c'est un moyen d'échapper à la tyrannie et à l'asservissement. Donc, à peine arrivé dans le département, il se met à l'œuvre. Pour assurer la gratuité de l'enseignement primaire il ordonne une levée de taxe sur les citoyens riches de la commune bergeracoise, qui doit contribuer à l'établissement provisoire de ces écoles primaires et également à donner à tous les enfants la possibilité de s'instruire. Jusqu'à l'organisation définitive de l'éducation nationale prévue par la convention, il décide d'établir quatre écoles dans la ville, chacune étant divisée en deux sections : l'une pour les filles l'autre pour les garçons, dans lesquelles on enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la constitution de la république, tout ce qui est nécessaire pour remplir les premières fonctions sociales et des exercices militaires pour les jeunes garçons (dans un collège d'enseignement secondaire créé plus tard on ajoutera la littérature ancienne et moderne, l'histoire, la géographie et les arts d'agrément). Lakanal instaure également l'égalité du traitement entre instituteurs et institutrices et il charge la municipalité de trouver les locaux. Ainsi dès le 24 novembre 1793 les écoles sont ouvertes et fonctionnent régulièrement. Il ordonne en outre que cette instruction ne soit pas seulement civique mais aussi laïque et obligatoire et il engage les parents au nom de la patrie à envoyer leurs enfants à l'école.

Plus tard il s'intéressera à l'instruction publique dans l'ensemble de la Dordogne et il en fut en tout cas le propagateur sinon l'initiateur dans tout le département. Pour finir nous pouvons ajouter qu'il créa en plus des imprimeries et une bibliothèque, ainsi que des journaux qui permettaient aux gens de s'instruire dans le domaine de l'agriculture comme dans celui des lois les concernant.

Lakanal en organisant l'enseignement primaire, en posant les principes fondamentaux et en assurant le fonctionnement régulier de celui-ci a fortement contribué au développement de l'instruction publique dans notre ville et dans notre département. Et même si les méthodes de cet enseignement ont bien changé depuis son époque, nous ne pouvons néanmoins qu'être fiers que ce si bel exemple de l'essor de l'enseignement soit parti de Bergerac.

En espérant avoir contribué à rendre un modeste hommage à Lakanal, il est ainsi temps maintenant de vous laisser apprécier les moments agréables que vous réserve cette journée et de vous souhaiter un bon appétit.



## Discours du Docteur René ROUSSEAU

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire de la République,  
Monsieur le représentant de Monsieur le Sénateur-Maire,  
Monsieur le Principal du Collège Henri IV,  
Madame la Directrice du Lycée Maine de Biran,  
Mes chers camarades,

Avant tout, je veux remercier Madame la Directrice et l'Académie d'avoir bien voulu permettre à notre Amicale d'installer ici, dans ce magnifique établissement, notre banquet annuel. Cela rappellera de vieux souvenirs à ceux qui ont été pensionnaires bien que je pense que le menu de tous les jours ne ressemblait pas à celui d'aujourd'hui. Nous remercions aussi Monsieur le Chef de Cuisine qui a élaboré tous les plats car nous sommes sûrs que ce sera une parfaite réussite.

Ce devoir étant accompli, maintenant je puis reprendre le canevas habituel du discours classique.

Je salue la présence de Monsieur le Commissaire de la République qui ne connaît pas encore notre Amicale, bien que statutairement Monsieur le Commissaire de la République est considéré comme un membre de notre Amicale. Je suis sûr que comme tous ses prédécesseurs, il veillera avec bienveillance sur nos établissements scolaires. Notre vieux Collège Henri IV a laissé sur nous une imprégnation et une multitude de doux ou d'amers souvenirs dont nous aimons ensemble en rappeler les faits saillants, et quelquefois railler ironiquement nos professeurs et en rappeler les travers sans plus de méchanceté.

Monsieur Manet, représentant de Monsieur le Sénateur-Maire, votre père, j'espère que vous lui direz combien nous avons regretté son absence et combien nous lui avons de reconnaissance pour ce qu'il fait pour nos maisons d'enseignement.

Monsieur le Principal, Madame la Directrice, je vous groupe, car on peut adresser à l'un et à l'autre les mêmes compliments sur les qualités de l'enseignement, sur la tenue et la discipline de vos établissements respectifs.

Mes chers camarades, je suis heureux que vous soyez fidèlement venus à ce banquet dans ce cadre. Que de souvenirs, bons ou mauvais, d'amitiés ou de complicités vont pouvoir s'échanger sans la surveillance de quelque paternel Surveillant Général.

Monsieur le Président, c'est beaucoup d'outrecuidance que de penser vous présenter aux Bergeracois. Vous et votre famille êtes connus de tout le monde.

Vous êtes né le 22 juillet 1924 à Bergerac. Votre père à qui vous avez succédé est, et a été, un des fidèles piliers de notre Société. Je vais vous rappeler que pendant l'occupation, nous avons organisé un petit dîner mensuel à l'Hôtel du Chêne Vert et que Monsieur Camille Brassem, maniant la poésie sur un mode humoristique, nous apportait une certaine détente dont nous avions bien besoin. Il était impossible d'oublier la date de ce dîner. Notre ancien Secrétaire, le regretté Monsieur Coq, battait le rappel chaque mois. Vous avez donc, mon cher Président, une lourde hérédité d'ancien élève. Car vous avez fait toutes vos études dans ce Collège Henri IV qui vous tient tant à cœur. Vous y avez passé vos bachots avant de devenir le Grand Argentier de notre Amicale.

Comme les problèmes financiers nous poursuivent d'une façon permanente, vous êtes notre référence quand nous nous sentons des instincts de prodigalité.

Parfois vous nous permettez de porter secours aux Oeuvres de jeunesse.

Le 20 octobre 1949, vous vous êtes marié avec Mademoiselle Cruveiller et vous avez eu six enfants.

J'ai beaucoup appris en parcourant votre Curriculum Vitae où vous apparaissez avec une énergie et un dynamisme peu communs.

Votre dévouement aux causes sportives ou de bienfaisance est inlassable et vous a porté dans tous les Comités qui honorent notre ville. Vous avez été un rugbyman avec l'Union Sportive Bergeracoise et vous en fûtes membre du bureau de 1940 à 1943. Vous avez été Président de la Commission Sportive du Moto-Club et à ce titre vous avez organisé pendant plus de dix ans des circuits de vitesse d'importance internationale. Vous avez reçu en cet honneur la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports;

Vous êtes membre du Lions Club de Bergerac et vous l'avez présidé pendant l'année 1977-78.

Vous avez succédé à votre père comme Huissier de Justice. Vous êtes devenu membre du bureau de la Chambre Départementale des Huissiers de la Dordogne - Président de cette Chambre pendant un an, vous en êtes à l'heure actuelle le syndic.

Poursuivant votre ascension, vous avez été élu membre de la Chambre Régionale des Huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux, et enfin Délégué Régional comme membre de la Chambre Nationale en décembre 1979.

Vous avez parcouru tous les degrés de la hiérarchie.

Infatigable, vous vous êtes engagé le 20 août 1944 au 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ce qui vous a permis de faire campagne à Royan et à la Rochelle et, par la suite, en Algérie.

Après plusieurs séjours et stages dans les écoles militaires des Sables d'Olonne, de Saint-Maixent et du Train à Tours, vous êtes promu Capitaine le 1<sup>er</sup> octobre 1960 et Chef d'escadron le 1<sup>er</sup> octobre 1968.

Voilà les témoignages d'une inlassable activité.

Je veux aussi, mes chers camarades, dire que vous avez dû apprécier le Bulletin de l'Amicale en 1982. Il est particulièrement réussi. Nous ne pouvons qu'en féliciter nos jeunes secrétaires Jacques et Marie-Hélène Billat.

On y relève aussi la patte de notre ami Monsieur Barthe qui prétend sentir la morsure des années, ce que j'ai peine à croire. Il a fait profiter Monsieur Billat de son expérience pleine de talent. Il faut se souvenir de ses dons de poète.

Malgré leur pessimisme latent j'ai beaucoup apprécié les deux sonnets « Renoncement » et « Testament », d'une inspiration un peu sombre. Cependant, nous lui souhaitons de cultiver longtemps cette muse limpide qui dirige avec une belle sérénité sa plume magistrale si pleine de fraîcheur.

Chers Amis, je lève mon verre à vous tous et à vos familles, vous souhaitant tout le bonheur possible.





## Discours de Maître Georges BRASSEM

Monsieur le Commissaire de la République,  
Monsieur le Sénateur-Maire, Conseiller Général,  
Monsieur le Président,  
Madame et Monsieur les Chefs d'Etablissements,  
Mesdames, Mes chers Camarades,  
Sans oublier nos deux potaches,

Voilà déjà vingt-huit ans que j'exerce la profession d'huissier de justice à Bergerac. C'est un métier difficile dans certains cas, mais passionnant. On y côtoie le droit, les plaideurs, les justiciables, débiteurs et prévenus. On accède à cette profession actuellement après avoir subi trois années d'Ecole Nationale de Procédure, dont l'examen équivaut à la capacité en droit. Après cet examen de fin d'étude, un stage de trois ans est requis dans une étude avant de passer alors l'examen professionnel. Il faut être psychologue, plein de bon sens pour pratiquer cette profession d'abord créée pour assurer les audiences (ouvrir et fermer l'huis), introduire le Tribunal, faire respecter la police des audiences, appeler les témoins, les faire sortir séparément pour qu'ils n'assistent pas à la déclaration l'un de l'autre.

Mais le rôle de cet officier ministériel a bien évolué. Il est chargé de délivrer des actes : assignations, citations, significations de jugements ou d'arrêts, en respectant les délais d'ajournement, pour Bergerac dans un rayon de cinquante kilomètres environ pour l'arrondissement ; il doit rechercher le domicile de la partie à laquelle il doit remettre copie de l'exploit, et la remettre de préférence à personne pour éviter les jugements de défaut, ou réputés contradictoires.

Lorsque ces actes sont délivrés, il faut attendre que les Tribunaux ou Cours aient statué pour revoir ces mêmes affaires, afin de signifier les jugements, ordonnances ou arrêts pour faire courir les délais d'appel, d'opposition ou de pourvoir. Enfin, si ces jugements doivent être amenés à exécution, c'est encore l'huissier de justice qui en est chargé. Ce sont alors les diverses saisies qui sont pratiquées. Mais l'huissier n'en est pas moins humain dans ses fonctions. Il peut accorder quelques délais vis à vis de personnes de bonne foi passagèrement gênées.

Il y a en plus les expulsions, tous les genres de constat jusqu'à l'adultère. Mais il reçoit aussi les clients et souvent les adversaires, ce qui n'est pas permis aux avocats. Il est souvent de bon conseil. Même s'il ne peut pas renseigner son client, il peut l'orienter, et là, le droit n'est pas toujours le meilleur conseil : il y a aussi le bon sens.

Il n'a pas la science infuse. Pour de nombreux constats, il doit se faire assister d'hommes de l'art. Les constatations sont toujours uniquement matérielles, mais il doit essayer d'en donner les causes. Il ne prend pas parti. L'huissier fait du recouvrement. Il a une comptabilité stricte basée sur le plan comptable national séparant les fonds études des fonds clients. Il a une grande responsabilité. Son chef direct n'est autre que le Procureur de la République.

La profession est règlementée. Nous avons des statuts agréés par la Chancellerie. Chaque département a une Chambre élue par tous les confrères. Au-dessus une Chambre Régionale par ressort de chaque Cour d'Appel, et enfin une Chambre Nationale. Votre serviteur a déjà été neuf ans Président de la Chambre Départementale ; il en est encore membre comme syndic. Il est trésorier de la Chambre Régionale et enfin, membre de la Chambre Nationale, ces deux dernières fonctions d'une durée de six ans. De nombreux voyages à Bordeaux et Paris sont nécessaires pour assumer ces fonctions.

## Discours de Maître Georges BRASSEM

Monsieur le Commissaire de la République,  
Monsieur le Sénateur-Maire, Conseiller Général,  
Monsieur le Président,  
Madame et Monsieur les Chefs d'Etablissements,  
Mesdames, Mes chers Camarades,  
Sans oublier nos deux potaches,

Voilà déjà vingt-huit ans que j'exerce la profession d'huissier de justice à Bergerac. C'est un métier difficile dans certains cas, mais passionnant. On y côtoie le droit, les plaideurs, les justiciables, débiteurs et prévenus. On accède à cette profession actuellement après avoir subi trois années d'Ecole Nationale de Procédure, dont l'examen équivaut à la capacité en droit. Après cet examen de fin d'étude, un stage de trois ans est requis dans une étude avant de passer alors l'examen professionnel. Il faut être psychologue, plein de bon sens pour pratiquer cette profession d'abord créée pour assurer les audiences (ouvrir et fermer l'huis), introduire le Tribunal, faire respecter la police des audiences, appeler les témoins, les faire sortir séparément pour qu'ils n'assistent pas à la déclaration l'un de l'autre.

Mais le rôle de cet officier ministériel a bien évolué. Il est chargé de délivrer des actes : assignations, citations, significations de jugements ou d'arrêts, en respectant les délais d'ajournement, pour Bergerac dans un rayon de cinquante kilomètres environ pour l'arrondissement ; il doit rechercher le domicile de la partie à laquelle il doit remettre copie de l'exploit, et la remettre de préférence à personne pour éviter les jugements de défaut, ou réputés contradictoires.

Lorsque ces actes sont délivrés, il faut attendre que les Tribunaux ou Cours aient statué pour revoir ces mêmes affaires, afin de signifier les jugements, ordonnances ou arrêts pour faire courir les délais d'appel, d'opposition ou de pourvoir. Enfin, si ces jugements doivent être amenés à exécution, c'est encore l'huissier de justice qui en est chargé. Ce sont alors les diverses saisies qui sont pratiquées. Mais l'huissier n'en est pas moins humain dans ses fonctions. Il peut accorder quelques délais vis à vis de personnes de bonne foi passagèrement gênées.

Il y a en plus les expulsions, tous les genres de constat jusqu'à l'adultère. Mais il reçoit aussi les clients et souvent les adversaires, ce qui n'est pas permis aux avocats. Il est souvent de bon conseil. Même s'il ne peut pas renseigner son client, il peut l'orienter, et là, le droit n'est pas toujours le meilleur conseil : il y a aussi le bon sens.

Il n'a pas la science infuse. Pour de nombreux constats, il doit se faire assister d'hommes de l'art. Les constatations sont toujours uniquement matérielles, mais il doit essayer d'en donner les causes. Il ne prend pas parti. L'huissier fait du recouvrement. Il a une comptabilité stricte basée sur le plan comptable national séparant les fonds études des fonds clients. Il a une grande responsabilité. Son chef direct n'est autre que le Procureur de la République.

La profession est règlementée. Nous avons des statuts agréés par la Chancellerie. Chaque département a une Chambre élue par tous les confrères. Au-dessus une Chambre Régionale par ressort de chaque Cour d'Appel, et enfin une Chambre Nationale. Votre serviteur a déjà été neuf ans Président de la Chambre Départementale ; il en est encore membre comme syndic. Il est trésorier de la Chambre Régionale et enfin, membre de la Chambre Nationale, ces deux dernières fonctions d'une durée de six ans. De nombreux voyages à Bordeaux et Paris sont nécessaires pour assumer ces fonctions.

Les huissiers de justice peuvent aussi avoir des activités accessoires, telles que syndic de copropriété, administrateur d'immeubles, assurances, syndic de règlement judiciaire ou de liquidation de biens. C'est la Chancellerie qui nomme l'huissier de justice après postulation à un office.

Les origines de notre profession remontent loin dans le temps. Il est très difficile de se renouveler et, vingt huit ans ayant passé depuis ma première prestation de serment, je vais reprendre une rétrospective de notre profession. Ne comptez pas que je vous expose des doléances au sujet des lois et règlements qui nous régissent, que je formule des revendications, que je proclame nos droits et que j'exalte nos devoirs. Je préfère m'égarer dans la fantaisie, en recherchant, dans les dossiers de quelques-uns de nos littérateurs, les critiques et les compléments qu'ils ont formulé à notre endroit.

Je vais donc ouvrir « L'HUIS », c'est mon rôle, et appeler les causes !

Nos modestes origines : BONS A TOUT FAIRE OU PRESQUE, que n'avons-nous pas été !!!

HUISSIER : du Cabinet, de la Chambre, de l'Anti-chambre, de Salle, Huissier de la Chambre du Roi (cet Officier qui entrait dans la Chambre du Roi, peu après que celui-ci fût levé, et qui, tenant la porte jusqu'à ce que le roi eût mis sa chemise, laissait ensuite entrer).

HUISSIER à verge, huissier à cheval, huissier à la chaîne, huissier à la douzaine, huissier priseur !

Notre titre - féminisé - voulait dire : « portière » et notre bon LA FONTAINE, dans son poème « LE QUINQUINA » n'écrit-il pas ?

« Deux portes sont au cœur, chacune à sa valvule,

« Le sang, source de vie, est par l'une introduit ;

« L'autre, « HUISSIERE », permet qu'il sorte et qu'il circule » !

Et jusqu'à la MARINE qui s'empara aussi du mot, puisque « L'HUISSIER », au MOYEN AGE, était un navire pourvu d'une porte au-dessus de la flotaion, pour l'embarquement des chevaux !

Quelle confusion!!! Quel imbroglio!!!

Mais cet embrouillement s'accordait avec l'extrême complexité de l'organisation judiciaire de l'Ancien Régime qui était dû à la juxtaposition des justices : royale, ecclésiastiques, seigneuriales, communales, et aux juridictions multiples qui existaient au sein de chacun de ces ordres.

Des « SERGENTS » munis d'une autorité incontestée, exécutaient les décisions rendues et pour assurer le service des audiences et leur police, il fallut des auxiliaires attentifs et sûrs, ce furent « LES HUISSIERS ».

Leurs fonctions amenaient les HUISSIERS à fréquenter les MAGISTRATS, aussi leur titre se para-t-il d'un certain lustre qui les fit envier.

C'est pourquoi on voit le titre d'« huissier » s'appliquer progressivement aux officiers des juridictions importantes alors que celui de sergent est abandonné à ceux des juridictions de second ordre.

C'est ainsi qu'à PARIS, on trouve des huissiers au Parlement et des sergents au Châtelet.

Par la suite, lorsque le Châtelet fut devenu l'une des juridictions les plus importantes de FRANCE, les Sergents y prirent également le titre d'huissiers.

On comptait alors, à ce fameux châtelet, cinq sortes d'huissiers (5) :

- 1) les huissiers audienciers qui appelaient les causes et assuraient la police de l'audience,
- 2) les huissiers à cheval qui furent les plus nombreux et aussi les plus fameux, parfois, malheureusement, en raison des abus qu'ils commirent,

- 3) les huissiers à verge,
  - 4) les huissiers priseurs qui sont à l'origine de nos actuels commissaires-priseurs.
  - 5) les huissiers à la douzaine qui étaient les gardes du Prévôt,
- Et enfin les sergents.

Et cependant, pour les uns comme pour les autres, les qualités requises pour leur admission, étaient légères, et leur culture inexistante, puisque, pendant longtemps, huissiers et sergents n'étaient pas obligés de savoir lire et écrire, et si les assignations s'appellent « exploits », c'est qu'elles exprimaient verbalement des faits et non des actes, terme qui ne s'applique qu'aux écrits.

Vers la fin du MOYEN AGE, l'aristocratie avait été vaincue par les armes mais il restait encore à la soumettre aux lois communes : les huissiers furent chargés de faire respecter par ces seigneurs, tombés en vassalité, les décisions et les ordres royaux.

Dès l'abord, ce métier se révéla dangereux, les gens, en ce temps-là, n'étant guère sujets à l'intimidation. C'est ainsi que, vers l'an 1323, un huissier s'étant présenté devant JOURDAIN DE LILLE et ayant témoigné de sa qualité par la présentation d'une masse d'argent portant les armes du roi, le gentilhomme lui arracha l'arme des mains, lui en asséna un coup sur la tête puis le fit fouetter par ses gens.

Quant au baron Edouard de BEAUJEU, il faisait jeter par les fenêtres tous les huissiers qui se hasardaient chez lui.

En 1388, CHARLES VI « considérant que les huissiers étaient moult fois injuriés et villénés, et très extrêmement battus, mutilés et navrés, et les aucuns morts et occis », ordonna à toutes personnes de leur prêter main-forte dans l'exercice de leurs fonctions. Mais un simple arrêté ne pouvait avoir la vertu de modifier le sort des huissiers, c'était en vain qu'ils faisaient appel à des tiers pour les aider et pour les protéger.

En l'an 1440, un docteur en théologie, poursuivi par trois huissiers chargés de saisir ses biens, se réfugia dans le couvent des Grands Augustins. Les officiers l'y suivirent avec des renforts mais ils se heurtèrent à une vive résistance de la part des religieux, si bien que, dans la mêlée, un des moines fut tué.

Cette affaire fit grand bruit dans PARIS. Le clergé demanda le châtiment des coupables et l'Université menaça de fermer les écoles si satisfaction n'était pas donnée.

Dans la crainte d'une révolte, on décida donc de punir les coupables qui furent condamnés à faire amende honorable, en chemises, jambes et pieds nus, tenant chacun à la main une torche ardente de plusieurs livres.

La cérémonie se déroula d'abord au Châtelet puis devant le couvent et enfin sur la place Maubert, devant une foule enthousiaste. Après quoi, les coupables furent bannis à perpétuité, et leurs biens confisqués, servirent à faire exécuter un bas-relief représentant différentes scènes de cette éclatante réparation. Cette sculpture qui orna longtemps la rue des Grands Augustins se trouve actuellement au Palais des Beaux Arts.

L'ordonnance de MOULINS prévoit la peine de mort contre ceux qui continueraient à battre les huissiers, mais cette sentence ne fut jamais prononcée.

Plus adroit, Henri III, par l'édit de MELUN décida que toutes les personnes qui avaient des seigneuries ou possédaient des maisons fortes seraient tenues d'élire domicile en la ville royale la plus voisine, et qu'il suffirait que les exploits fussent signifiés à l'un des serviteurs ou des domestiques.

Grâce à ce stratagème, les huissiers purent, enfin, sans craindre pour leur vie, s'acquitter de leur mission.

En 1483, les ETATS GENERAUX réunis à TOURS émirent le vœu qu'à l'avenir « tous sergents et huissiers sachent lire et écrire »... mais ce ne fut que Louis XIV, en 1667, qui imposa cette condition !

Cette action était aussi sévère vis-à-vis des Grands Seigneurs que des aigrefins.

Et c'est peut-être à cette sévérité dans la répression des attaques corporelles exercées contre nos anciens que nous devons d'avoir été fort peu maltraités par les littérateurs de l'époque qui, comme RACINE le fait dire à CHICANEAU, « les PLAIDEURS étaient élevés dans la crainte de Dieu, Monsieur, et des sergents ».

Dans cette pièce des « PLAIDEURS », écrite après un procès qu'il avait eu, et qu'il avait perdu, voulant se venger en se moquant des Juges, des Avocats et des plaideurs, RACINE ne fait-il pas dire à l'intimé : « Les rides, sur son front, gravaient tous ses exploits » en parlant de son père, huissier de profession.

Chez DE REGNARD, cet épicurien lettré dont l'œuvre est écrite sur une note gaie, nous trouvons dans « LE JOUEUR » un fidèle reflet des mœurs du temps, et, là encore, nous sommes honorés par le Marquis disant :

« D'accord, puisqu'on le sait, mon père était huissier,  
« Mais huissier à cheval : c'est comme chevalier ! »

Et le génial MOLIERE, qui a mis au pilori les savants et leur pathos, les précieuses et leur jargon, les médecins et leur argot, MOLIERE, qui a représenté, de façon cinglante, tous les défauts des hommes et tous leurs vices, n'a-t-il pas, dans « TARTUFFE » décrit, de la plus splendide manière, la façon de « SIGNIFIER L'EXPLOIT DE CERTAINE ORDONNANCE » ?

Cette scène écrite il y a bientôt 300 ans, nous fait oublier bien des critiques et nous console des attaques des sots et des méchants car, si Molière ne nous a pas étrillés de ses railleries cruelles, c'est que, dès son époque, nos travers étaient légers.

Et si, pour finir, je délaisse les auteurs du Grand Siècle et si je cherche dans les Contemporains (ou presque) ne vais-je pas rencontrer celui dont les critiques, à l'endroit de la Justice, ont été cruelles et injustes « ANATOLE FRANCE » ?

Sa verve, puissante, et son esprit libre ont tout sapé : les Ministres, les Savants, l'Armée, les Académies !

Aussi, quand nous lisons dans son livre : « LES OPINIONS DE JEROME COIGNARD », cette diatribe contre la Justice qu'il fait proclamer par le Professeur d'éloquence... comme il nous est agréable de constater que l'autre personnage qui en prend la défense avec ardeur et raison « le petit homme noir » est tout bonnement un huissier !

Enfin, on cite aussi ce mot moins plaisant d'Alexandre DUMAS qui, jeune et prodigue, était souvent poursuivi par nos confrères et à qui on vint demander, un jour vingt francs pour les funérailles d'un huissier mort dans la misère :

« Vingt francs ! s'écria DUMAS, mais en voilà 40 et enterrez-en 2 ».

Excusez, Messieurs, cette prospection littéraire et son ton badin, et permettez-moi de conclure.

Quand nous songeons aux connaissances qui sont exigées de nous maintenant, nous avons le droit d'être fiers du chemin parcouru depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

Notre profession n'a cessé de s'élever, de s'affirmer.

La route suivie a été et est encore souvent pénible et ingrate mais, par notre idéal commun, notre probité morale, notre conscience professionnelle, nous avons su acquérir dans l'ordre judiciaire une place estimée.

Tous fidèles à la belle devise de notre très ancienne corporation :

« AUX MECHANTS SEULS, REDOUTABLES »

Après les discours, chaleureusement applaudis, de l'élève Valérie Pergola, du Docteur René Rousseau et de l'invité du jour, M<sup>e</sup> Georges Brassem, les convives apprécièrent la qualité du menu dû au savoir-faire du chef ainsi que la gentillesse du personnel, à qui furent adressés des éloges unanimes. On ne se sépara que tard dans la soirée alors que le soleil qui s'était longtemps attardé sur les massifs des parterres voisins avait déjà disparu à l'horizon.

# ARRÊTÉ

## DE L'ATTRIBUTION DE DÉNOMINATION AU COLLÈGE DE BERGERAC

Extrait du *Journal Officiel* n° 129 du 30 mai 1943, page 1.481, 3<sup>e</sup> colonne

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE



DÉNOMINATION DE COLLÈGE

Le Ministre-Secrétaire d'Etat à  
l'Education Nationale,

Vu la proposition du Conseil municipal de la Ville de Bergerac, de l'Association des Anciens Elèves (1) et du Bureau d'Administration du Collège ;

Vu l'avis du Préfet de la Dordogne ;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Le collège classique des garçons de Bergerac portera le nom de COLLÈGE HENRI-IV.

Art. 2. — Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand et le Préfet du département de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication au « Journal Officiel ».

Fait à Paris, le 8 mai 1943.

Par le Ministre et par délégation,  
Le Directeur du Cabinet :  
(signé) R. GEORGIN.

Pour ampliation,  
Le Directeur de l'Enseignement  
secondaire :  
(signé) P. CHENEVRIER.

Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de l'Académie :  
(signé) MOINE.

(1) Voir notre 13<sup>e</sup> Bulletin (1941), page 33, — et notre 14<sup>e</sup> Bulletin (1942), page 11.

# Le Collège et l'Amicale en 1943

Dans le Collège toujours surpeuplé, on ne respire plus l'atmosphère d'avant-guerre : chez les maîtres peu de changements cette année-là, mais chacun est de plus en plus absorbé par ses soucis personnels, (dont le ravitaillement n'est peut-être pas le moindre) ; chez les élèves, rendus plus nerveux par le contre-coup des événements, la camaraderie est souvent réservée à ceux qui se retrouvent dans les mêmes classes.

Cependant, les succès au baccalauréat dont la date a été avancée restent brillants. Grâce aux efforts de l'Amicale et à la générosité de ses membres, la distribution des prix qui eut lieu le 30 juin retrouve un éclat ignoré depuis 1939. C'est le mathématicien Lucien Cochand qui a le Grand Prix de l'Amicale, mais les Rhétoriciens se distinguent aussi : notre ami Jean Fournier, maintenant Directeur de la Caisse d'Épargne, a le premier prix de Grec, tandis qu'André Gorinstein, aussi bon en Lettres qu'en Sciences, a ceux de Latin et de Mathématiques ; il enseigne maintenant à son tour à la Faculté de Médecine de Paris.

La vie de l'Amicale reste toujours très animée. On ne rendra jamais assez hommage au dévouement de son Président le Docteur Pierre Rousseau et à Robert Coq son secrétaire général. L'Amicale leur doit de n'avoir connu aucune éclipse dans cette période où tant d'autres associations tombaient en léthargie. Ils surent entre autres maintenir la coutume des repas mensuels ; la chère n'était point succulente du fait des restrictions chez cette bonne Madame Duhaldeborde qui nous accueillait au Chêne Vert ; en revanche, les vins ne manquaient jamais car nous comptions parmi nous des propriétaires plus favorisés, dont celui qui fut longtemps le vice-président de notre association, le très courtois Christian de Meslon ; aussi régnait-il dans ces réunions une ambiance de chaude camaraderie.

Mais c'est le changement d'appellation qui fut le principal souci du Bureau de l'Amicale. On a dit l'an dernier que sur proposition de Robert Coq l'Assemblée Générale avait le 21 décembre 1941 exprimé le vœu que fut attribué à notre Collège le nom de Henri IV en se basant sur les lettres patentes délivrées par le roi de Navarre le 31 juillet 1576. Ce vœu appuyé par le Conseil Municipal en sa séance du 30 mars 1942 aboutit enfin à l'arrêté du 8 mai 1943 que nous reproduisons ici.

Plusieurs réunions du Comité furent nécessaires pour préparer l'inauguration officielle. Il fut décidé que l'Amicale ferait les frais de l'inscription Collège Henri IV qui serait gravée sur les trois entrées du Collège en lettres d'or sur une plaque de marbre noir ; à droite de l'inscription seraient « dressées et empreintes » les armoiries de Navarre selon le désir qu'il avait jadis exprimé ; à gauche, par symétrie, seraient placées les armes de la Ville de Bergerac d'après le modèle de la vieille pierre qu'on aperçoit au Musée de la Ville. Le sculpteur André Carbou fut chargé de l'exécution.

À l'Assemblée Générale du 12 décembre 1943 Robert Coq rendit compte de l'œuvre accomplie par le Comité sans souligner toute la part qu'il y avait prise. Le Trésorier Foucaud Maurice en présentant sa gestion parla des Colis que l'Amicale envoyait aux prisonniers et souligna l'importance du legs Augiéras ; ce fut l'occasion pour l'Assemblée de repousser le projet, accepté par la majorité du Comité de la vente de la maison Augiéras. Les trésoriers successifs n'ont eu qu'à se louer de cette décision.

Enfin à 11 heures, dans la Cour d'Honneur devant les plaques des Anciens Elèves tombés pour la France eut lieu la cérémonie officielle de l'Inauguration de la dénomination Collège Henri IV, en présence du Sous-Préfet Gallard, du maire Jaulin du Seutre, de Jean Pozzi bienfaiteur de l'Amicale et des professeurs d'élèves du Collège. Le Docteur Pierre Rousseau y prononça un discours émouvant :

J'ai l'honneur, au nom des membres de l'Association des Anciens Elèves du Collège, de faire à la ville de Bergerac, la remise des inscriptions, des plaques et des écussons, que vous nous avez permis de sculpter sur les trois façades de cet établissement.

Messieurs, ce n'est pas à un vain caprice qu'a cédé l'Association quand elle a pris l'initiative de faire donner à notre Collège le nom de son fondateur. Placé en dehors et au-dessus des dissensions et des partis, notre société a voulu tout d'abord effacer un oubli injuste et accomplir un geste de réparation. Vous avez entendu pendant la lecture des Lettres patentes d'Henri de Navarre, que ce prince, « en raison », dit-il, « de l'affection singulière qu'il porte à Bergerac » fonde un Collège dans cette ville, « à charge » -ce n'est donc pas un désir, c'est une condition - « que nous soyons reconnu pour premier fondateur du dit Collège auquel seront empreintes et gravées nos armoiries .

Plus heureux que ceux de nos devanciers qui à plusieurs reprises décidèrent de réaliser le vœu du roi Henri, nous avons pu obtenir de M. le Ministre de l'Education Nationale, grâce à la collaboration du Conseil Municipal, du Bureau d'Administration du Collège et du Conseil Académique, la dénomination que nous inaugurons aujourd'hui.

Mais Messieurs, n'est-il pas du devoir de tous, de rechercher et de mettre en valeur, à travers la grande ou la petite histoire, tout ce qui, dans le passé, peut jeter sur la cité ou sur la région un éclat nouveau ? Poussières de gloire peut-être, mais poussières dont chaque grain, même à une époque de deuil comme la nôtre, ne saurait-il être condamné à l'oubli, car le présent et le passé sont des maillons de la vie des peuples si fortement unis, qu'on ne saurait sans danger en réaliser la dissociation.

A côté des armes de Bergerac, voici donc les armes de Navarre, symbole héraldique du courage et de la vaillance de ce petit peuple placé aux marches de l'Espagne, qui sut combattre et souvent repousser l'invasion arabe. Sur le fond de ce blason, nous voyons des chaînes d'or entrelacées, armes parlantes, vivantes armoiries que le vingt et unième roi de Navarre donna à son modeste royaume en souvenir de la bataille où il rompit les chaînes qui entouraient les cavaliers d'un sultan trop présomptueux et où il enfonça leurs escadrons.

Certes, ce ne fut pas le courage autant civique que militaire, qui fit défaut à Henri de Navarre - si nous jetons un regard sur la France des fils de Catherine de Médicis. Déchirée par les discordes religieuses et les plus atroces des convulsions, meurtrie par les invasions étrangères, elle retentissait toute entière du bruit des armes et le pas des chevaux qui foulaient son sol, annonçait aux villes et aux campagnes le pillage et la ruine. Et c'est dans un pays, qui lentement s'inclinait à l'abîme, dans un amas confus de provinces hostiles, que le Béarnais, grâce à sa vive intelligence des réalités, grâce à sa finesse gasconne, à sa bonhomie native, à son audace dans les combats, sut trouver le cœur des Français et faire revivre une Nation unie et respectée. Moins de cinquante ans plus tard, c'était le siècle de Louis XIV, et plus loin dans l'histoire, les soldats de la Révolution, les grognards de l'Empire, la magnifique épopée de 1914, celle des morts de chez nous, à qui tout à l'heure, nous avons rendu un hommage pieux et dont les noms, inscrits sur nos plaques de marbre, semblent présider à cette cérémonie.

Mais ce n'est pas seulement, Messieurs, le désir de rendre à la mémoire d'Henri de Navarre un juste hommage qui a guidé les membres de notre Association. J'ose avouer qu'ils ont eu le secret espoir de voir s'animer d'une vie nouvelle ces vieilles pierres où s'est écoulée une partie de leur jeunesse.

Placée au centre d'une des plus belles vallées du monde, dans une région riche et peuplée, entre les bleus coteaux de Gascogne et les horizons boisés du Périgord, notre Collège se doit d'obtenir une place de premier plan parmi les établissements secondaires du Sud-Ouest. S'il ne porte pas le nom de lycée, il devrait en connaître la prospérité par la qualité de son enseignement, la bonne tenue de ses élèves et les succès universitaires. Il doit sous un parrainage aussi illustre, être parmi ceux que les parents choisissent sans hésiter pour l'instruction, la formation et l'éducation de leurs fils.

Aussi bien, quand ils franchiront le porche de notre vieux collège, ces élèves jetteront une pensée reconnaissante à Henri de Navarre et se rappelleront les vertus dont l'Histoire ou la légende ont paré la mémoire d'un roi qui était par certains côtés, si bien de chez nous : le goût du risque et du panache, le culte de l'honneur, la fidélité à ses conseillers et à ses amis, et ce bon sens tout court qui lui fit rassembler les forces vives françaises dispersées en une union féconde, pleine de promesses dont le couteau d'un fanatique arrêta la réalisation.

Mais l'histoire ne nous apprend-elle pas que notre pays, après les revers et les bourrasques a le privilège de renaître de ses cendres et de trouver en lui la substance même de sa résurrection !

Du temps du roi Henri, Ronsard l'a chanté dans des vers immortels et, j'en suis assuré, rien ne saurait empêcher notre Pays de revivre pour de nouveaux destins. Puisse notre collègue trouver bientôt dans le calme et la paix un nouvel essor.

Des 57 convives qui se retrouvèrent à Midi à l'Hôtel de Bordeaux, Charles Bourzac, Delpérier, Favareau Robert Forie, Foucaud Jean, Foucaud Franck, Jouhet, Lusignan Guy, Nouviale et Rousseau Michel sont les seuls survivants.

Tous apprécièrent le filet de bœuf sauce Périgueux, dont les portions dépassaient certainement la valeur des tickets fournis et que notre ami Godard avait placé entre les huîtres et les poulets rôtis. Les vins des camarades qidant qinsi que le Champagne du Président, on ne se sépara qu'à la nuit tombante aux accents d'une tonitruante Marseillaise qu'écouaient respectueux dans les couloirs les officiers allemands, hôtes peu désirés mais corrects de l'Hôtel de Bordeaux.



# Réunion du Bureau de l'Amicale du mardi 12 avril 1983

Une très importante réunion du Bureau de l'Amicale s'est tenue le mardi 12 avril 1983 à 18 h chez le Docteur René Rousseau, 28, rue Candillac.

Étaient présents :

Le Docteur René Rousseau - J. Barthe - J. Billat - G. Brassem et André Delpérier.

Le Docteur René Rousseau explique qu'il a jugé bon de réunir un peu inopinément le Bureau à la suite de la réception d'une lettre de Francis Jaffard qui a accepté sur son invitation et conformément à la promesse faite il y a trois ans de présider notre prochaine Assemblée Générale.

Tout le Bureau s'en réjouit et le Président propose alors de fixer la date de notre réunion : le 23 octobre étant bien près de Toussaint, le Docteur propose de choisir le dimanche 16 octobre, ce qui est unanimement approuvé.

C'est à Georges Brassem, spécialiste en la matière, que vient de droit le soin de s'occuper du banquet ; Jean Barthe pense qu'après le Lycée Maine de Biran, on pourrait tenter de le faire au Collège Henri IV, bien que les conditions matérielles soient différentes. André Delpérier suggère qu'en cas de difficultés majeures à Henri IV, on s'adresse au CIVRB qui nous accueillerait dans le Caveau de la Vinée. Maître Brassem déclare alors qu'il lui serait facile de s'entendre avec le traiteur Alvarez. Il fait ensuite, un rapide exposé de sa gestion ; comme les autres années, l'Association a versé une somme de 2000 F pour les œuvres de nos deux établissements. De plus, il envisage de dépenser 13.000 F pour la réfection de la toiture, ce qui écarte évidemment pour 1983 toute nouvelle dépense de l'Amicale. En outre, il a versé 300 F pour l'entretien du caveau Augiéras à Ginestet, tandis que le peintre a fait cadeau de la peinture pour le Monument aux Morts.

Une réunion du Comité est envisagée pour le mois de juin.

N.B. Cette réunion n'a pas pu se produire du fait de la maladie et des absences involontaires des membres du Bureau.



## DÉCÉDÉS

Dr MATHIEU André (Février 1983)  
CHARRIERE Jean (Mars 1983)  
Mme ADJALI Pic (Avril 1983)  
AUGEYROLLE Jean-Joseph (Juillet 1983)

N.B. : Nos camarades sont instamment priés de bien vouloir aviser le Secrétariat lorsqu'ils apprennent le décès de l'un des nôtres.

### Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

ALARD Henri (1886-1956)	HAYTON Enrique (1871-1953)
AUBERT-FREDET Michelle (1891-1970)	JALABERT René (1905-1970)
BARBARIN Robert (1887-1968)	JOUANEL Pierre (1899-1981)
BÉNEY Robert (1897-1958)	LAVIGNE Émile (1904-1968)
BERNARD Ambroise (1880-1962)	LIONNET Édmond (1870-1944)
BOUCHER Charles (1870-1971)	MATTER Paul (1872-1959)
BRANDA Marcel (1885-1972)	DE MADAILLAN Pierre (1891-1958)
CANTELAUVE Albert (1867-1939)	MIRABEL Roger (1891-1950)
CARMILLE René (1886-1945)	MORIN Henri (1889-1969)
CHEVALIER Albert (1874-1970)	MORIZE Marcel (1894-1939)
COQ Robert (1896-1973)	NADAUD Pierre (1888-1944)
DEJOUAS René (1891-1959)	NOUVEL Ernest (1869-1946)
DUBRAC Louis (1892-1977)	POZZI Jean (1884-1967)
FABRE Albert (1879-1955)	POZZI-ESCOT Marius (1880-1963)
FLOURET Marcel (1892-1971)	ROUSSEAU Pierre (1881-1966)
FOURNIER Charles (1892-1955)	SAIGNETTE Raoul (1887-1972)
GOULARD Jacques (1895-1964)	VERGNIOL André (1893-1965)
	VERNEDE Georges (1895-1971)



PHOTO BONDIER

LO. 5744 B 16-11-43

« A LA CHARGE QUE NOUS SERONS RECOGNEU POUR PREMIER FONDATEUR DUDICT COLLEGE  
AUQUEL SERONT DRESSEES ET EMPREINTES NOS ARMOIRIES »

HENRY (31 juillet 1576)

---

IMPRIMERIE TRILAUD — BERGERAC

---

Dépôt légal du 4<sup>e</sup> trimestre 1983 (N<sup>o</sup> 1133)



---

---

CE BULLETIN EST TIRÉ HORS COMMERCE  
— A TROIS CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES —  
RÉSERVÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

---

---